

TARIFICATION DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES

RESIDENCE DES CEDRES – USLD et EHPAD

Tarifs journaliers au 01/04/2022 :

1 / Forfait soins : pris en charge intégralement par la Caisse d'Assurance Maladie

2 / Forfait hébergement : à la charge du résident

3 / Forfait dépendance (uniquement plus de 60 ans) : la dépendance est évaluée par le médecin coordonnateur à l'aide de la grille AGGIR. A chaque groupe de dépendance (GIR) correspond un tarif spécifique. L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) prend en charge, si vous y avez droit, une partie du tarif dépendance. Si vous n'avez pas droit à l'APA, la totalité du tarif dépendance vous est appliqué.

Soit à charge du résident :

En USLD au 01/06/22	En GIR 1 et 2	En GIR 3 et 4	En GIR 5 et 6
Tarif hébergement	68.94	68.94	68.94
Tarif dépendance	34.95	22.19	9.41
Si APA	-25.54	-12.78	0
Total à charge par jour	78.35	78.35	78.35
Pour un mois 31 jours	2 428.85	2 428.85	2 428.85

En EHPAD	En GIR 1 et 2	En GIR 3 et 4	En GIR 5 et 6
Tarif hébergement	68.71	68.71	68.71
Tarif dépendance	22.65	14.37	6.10
Si APA	-16.55	- 8.27	0
Total à charge par jour	74.81	74.81	74.81
Pour un mois 31 jours	2 319.11	2 319.11	2 319.11

Les demandes d'APA sont à déposer auprès de Conseil Départemental de votre domicile.

Concernant les départements de la Haute-Savoie et de la Savoie, l'APA sera versée directement à l'établissement et déduite de la facture.

Pour les résidents de moins de 60 ans : pas de forfait dépendance

	En USLD	En EHPAD
Tarif hébergement / jour	104.80	89.63
Pour un mois de 31 jours	3 248.80	2 778.53



Centre
Hospitalier
de Rumilly

Gabriel DÉPLANTE